

Date de publication :

18 NOV. 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
CdE	2025	11	200

DECISION

SERVICE/DIRECTION :
Direction projets eau et
prévention des
inondations.

OBJET : Signature d'un contrat d'études avec RTE pour le
dévoisement de la liaison 225 kV Nîmes - Saint Césaire

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10
Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les
délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-
058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article
L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Vu la délibération CdE2025-01-016 du 10 février 2025 donnant délégation à Monsieur le Président
pour signature des contrats avec les opérateurs de réseaux nécessaires à la réalisation des projets
de la collectivité.

Vu l'article R.2122-3 du Code de la commande publique.

Considérant que des travaux d'aménagement hydraulique des ouvrages enterrés du Vistre Fontaine,
au niveau du viaduc ferroviaire entre le boulevard Talabot et l'Avenue Général Leclerc, sont
nécessaires dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 3 Vistre,

Considérant que ces travaux étant incompatibles avec l'implantation actuelle des ouvrages, il est
nécessaire de procéder à des études pour déterminer les travaux de mise en compatibilité avec le
projet de travaux.

Considérant qu'un contrat d'études est nécessaire entre RTE gestionnaire du Réseau Public de
Transport d'électricité, et Nîmes Métropole, gestionnaire des ouvrages hydrauliques pour la phase
conception,

Considérant que RTE, en sa qualité de gestionnaire unique du Réseau Public de Transport
d'électricité en France, est le seul opérateur habilité à réaliser les études et travaux relatifs à ses
ouvrages, ce qui exclut toute mise en concurrence,

OBJET : Signature d'un contrat d'études avec RTE pour le dévoiement de la liaison 225 kV Nîmes - Saint Césaire

DECIDE

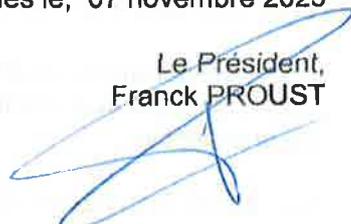
ARTICLE 1 : de conclure avec RTE un contrat d'études pour le dévoiement de liaison 225 kV Nîmes – Saint Césaire, pour un montant évalué à 50 000 € HT (cinquante mille euros hors taxe), pouvant varier à la hausse ou à la baisse, sans que celui-ci ne puisse dépasser un montant de 100 000 € HT (cent mille euros hors taxe).

ARTICLE 2 De traduire les conséquences financières de cette délibération dans les documents budgétaires de référence.

ARTICLE 3 : d'inscrire la présente décision au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, 07 novembre 2025

Le Président,
Franck PROUST



VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr